

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2024-34

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 25 juin 2024

Date d'affichage :

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 23

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Renaud GEORGE, M. Philippe BIGOT, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Thomas TEILLON à Mme Béatrice DELORME, M. Philippe PERARDEL à M. François DANCOURT, Mme Anne-Françoise GIBERT à Mme Stéphanie FAURE, Mme Sophie PICHON à Mme Annette COURTEIX, Mme Audrey GENESSON à Mme Sophie PELLIS, M. Philippe POLOME à Mme Dominique GALLEY, M. Olivier PERROT M. Paul DIDIER, Mme Blandine BROCARD à M. Renaud GEORGE.

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2024-34) CONVENTION POUR UNE COMMANDE DE PRESTATION D'ETUDE

Afin d'appuyer une politique de développement intercommunal de la petite enfance sur le territoire de la CTM, proposée par 9 communes, il est envisagé d'effectuer une étude qui permettra de :

- Analyser le potentiel de sites repérés qui pourraient faire l'objet de création d'EAJE avec une proportion de berceaux intercommunaux en termes de faisabilité et de réalisation (Coûts, délais, intérêt de l'équipement) et par conséquent la participation possible de l'enveloppe territoriale sur ces projets. L'enjeu est également d'établir une possible programmation de projets à court et moyen terme.

- Réaliser une étude de faisabilité visant à établir les coûts de fonctionnement à l'année, les pistes de mutualisation, la diminution des frais de structures (frais de siège...), l'amélioration de la continuité des services aux habitants et usagers. Réaliser un bilan coûts avantages de la création d'une SPL (Société Publique Locale) de gestion de la petite enfance et décider de poursuivre ou non le projet.

- Prendre une adhésion annuelle à la fédération des EPL pour disposer de ressources en ingénierie

La CAF est intéressée par ce projet et propose de participer financièrement à hauteur maximum de 80 % à la réalisation des études. Les 20 % resteront à la charge des communes participantes.

Pour réaliser ce projet, il convient de signer une convention entre les communes partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre les communes annexée à cette délibération ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 069-216902072-20240701-202434-DE

Berger
Levrault

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa réalisation.

VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

